



Sommet mondial sur le développement durable 2002



Ministère des Affaires Étrangères

Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de l' Environnement

BIODIVERSITE : CONSERVATION, UTILISATION DURABLE ET ÉQUITABLE

CONTEXTE

► Biodiversité : De quoi parle-t-on ?

(point de vue de l'ICUN)

La diversité biologique - ou biodiversité – désigne la variabilité des organismes vivants de toute origine (des plantes aux animaux, et microorganismes).

La biodiversité se définit donc relativement à la **variété des espèces** : en 2000, environ 1,8 millions d'espèces étaient connues - en majorité, des espèces de petites dimensions, comme les insectes - , mais les scientifiques évaluent le nombre d'espèces existant à environ 13 millions (certaines estimations variant entre 3 à 100 millions d'espèces).

La biodiversité se définit également au regard des **diversités génétiques à l'intérieur de chaque espèce** : la 'diversité génétique' dépend des chromosomes, des gènes et de l'ADN qui déterminent le caractère unique de chaque individu à l'intérieur de chaque espèce.

Enfin, la biodiversité se définit au regard de la **variété des écosystèmes** (déserts, forêts, zones humides, montagnes, lacs, cours d'eau, espaces agricoles..). Dans chaque écosystème, les êtres vivants, dont les êtres humains, forment un tout, et interagissent les uns avec les autres, mais aussi avec l'air, l'eau, et la terre qui les entourent. Ce système d'interactions entre différentes formes de vie, entre elles, et au sein d'un écosystème et milieu donné, évolue comme 'un tout' : chacun de ses éléments étant interdépendant des autres. C'est pourquoi le devenir de l'humanité ne peut se dissocier du devenir de la biodiversité.

► Biodiversité : Pourquoi la préserver ?

Grâce au large éventail de biens et de services qu'elle nous offre, la biodiversité rend la vie possible sur terre.

Les produits et biens issus des ressources biologiques sont nécessaires à nombre d'activités humaines, aussi diverses que l'agriculture, l'activité pharmaceutique, les pâtes et papiers, l'horticulture, le bâtiment et le traitement des ordures. La vie sur terre dépend également d'une multitude de services écologiques variés, en nombre quasiment infinis, et surtout pour la plupart irremplaçables, qui pourraient disparaître si la biodiversité diminue : à titre d'exemple, il est impossible de remplacer le service de pollinisation des plantes qu'accomplissent les insectes et les oiseaux dans leurs déplacements quotidiens, et qui permet à de nombreuses plantes de se reproduire.

« **Les produits et services offerts par notre planète** sont fonction de la variété et de la variabilité des gènes, des espèces, des populations et des écosystèmes. Les ressources biologiques nous nourrissent, nous vêtent et nous fournissent logement, médicaments, et nourriture spirituelle. .. La dégradation de la diversité biologique ... conséquence de l'activité humaine ... met gravement en péril le développement humain ».

Ainsi était formulé l'enjeu premier de la biodiversité dans une perspective de développement durable au [chapitre 15 d'Action 21](#) au sommet de la Planète Terre à Rio en 1992.

Parmi les "produits et services" dépendant de la diversité biologique, on peut citer :

- la fourniture de bois, de carburant et de fibres (papier, pâtes, textiles..) ;
- la fourniture de logements et de matériaux de construction ;
- la purification de l'air et de l'eau, par épuration des polluants rejetés dans ces milieux ;
- la détoxification et la décomposition des déchets ;
- la fertilité des sols, notamment, le cycle de renouvellement des nutriments ;
- la pollinisation des plantes, y compris des nombreuses plantes cultivées ;
- La lutte contre les maladies et les parasites ... ;

- La capacité d'adaptation de la 'nature' aux changements naturels et imposés par l'être humain ;
- des avantages culturels et esthétiques.

La diminution de la diversité biologique menace notre sécurité alimentaire, nos ressources en bois, en médicaments et en énergie, notre santé ainsi que les activités de loisirs et de tourisme.

Elle touche aussi à des considérations d'ordre culturel : la faune et la flore sont les symboles du monde dans lequel nous vivons, elles sont reproduites sur des drapeaux, par des sculptures, et ces images servent aussi à nous définir, en tant qu'individu, ou en tant que société.

► **Exploitation des ressources génétiques : quel partage ?**

L'utilisation des gènes contenus dans les plantes, les animaux et les micro-organismes, s'est considérablement développée grâce aux biotechnologies et aux sciences du vivant, pour des usages de plus en plus nombreux : produits pharmaceutiques, phytothérapie, cosmétiques et soins d'hygiène, horticulture et agriculture.. Les ressources génétiques, ainsi exploitées, sont majoritairement originaires des régions tropicales : leur prélèvement se fait au détriment des populations locales qui mettent pourtant leurs connaissances traditionnelles à disposition, les avantages matériels de l'exploitation des ressources génétiques vont par contre majoritairement soit vers les multinationales et organisations des pays riches disposant des biotechnologies, soit vers les populations de ces mêmes pays qui représentent le marché de consommation de ces nouveaux produits coûteux.

Cette répartition inéquitable n'est pas acceptable : le [partage juste et équitable des avantages issus des ressources génétiques](#) est un enjeu de développement durable et de solidarité entre pays riches et pauvres, qui fut placé comme prioritaire dès Rio.

► Pour en savoir plus : [l'université de Tours](#)

VERS UNE CRISE MONDIALE

► **Vers une « crise mondiale majeure de la disparition des espèces »** (cit. Commission du Développement Durable, Nations Unies)

Le rythme de la disparition des espèces ne cesse de s'accroître, malgré les mesures de protection mises en œuvre.

Si l'on maintient les tendances actuelles, 34 000 espèces végétales et 5 200 espèces animales – dont un huitième des espèces d'oiseaux dans le monde – seront confrontées à cette menace.

La [liste rouge 2000 de l'UICN](#) souligne que de nombreuses espèces devraient disparaître au cours des premières

décennies du XXIème siècle. Les 5 dernières années ont vu le nombre d'espèces gravement menacées sensiblement augmenter - de 169 à 180 pour les mammifères, de 168 à 182 pour les oiseaux -. Les 11 046 espèces menacées de disparition, représentent 24 % de toutes les espèces de mammifères, 12 % de toutes les espèces d'oiseaux, 25 % des espèces de reptiles, 20 % des espèces d'amphibiens, et 30 % des espèces de poissons. Les espèces, dont l'habitat est l'eau douce, sont plus menacées que celles vivant dans les écosystèmes terrestres et marins.

Les menaces sur la biodiversité sont multiples et complexes. Les plus sérieuses sont la disparition, la fragmentation et la dégradation des [habitats](#) (notamment le déboisement des [forêts](#), l'assèchement des zones humides, la dégradation des récifs coralliens,..) : elles touchent 80 % des espèces menacées (89 % des espèces menacées d'oiseaux, 83 % des espèces de mammifères et 91 % des espèces végétales). 45 % des forêts originales sur Terre ont disparu au siècle dernier, et le recul se poursuit inexorablement surtout dans les tropiques. 10 % des récifs coralliens - qui comptent parmi les plus riches des écosystèmes - ont été détruits, et 1/3 de ceux qui restent aura disparu dans 10 à 20 ans. Les mangroves, situées le long des côtes, qui constituent un habitat d'importance vitale pour la reproduction d'un nombre incalculable d'espèces, connaissent également une grande vulnérabilité, puisque 50 % d'entre elles a déjà été rayée de la carte.

Activités agricoles (culture, [élevages](#) et plantations de bois d'abattage), **industries d'extraction** (mines, [pêcheries](#), coupes forestières et cueillettes) et **développement** (établissements humains, installations industrielles et [infrastructures](#)) sont les trois causes majeures de la perte d'habitats. **L'exploitation, qui inclut la chasse, la cueillette, la pêche, ainsi que le commerce** des espèces, représente une menace importante pour les oiseaux (37 % du total), les mammifères (34 % du total), les plantes (8 % des espèces évaluées), les reptiles et les poissons de mer. Les statistiques montrent que 338 espèces menacées d'oiseaux (28 % du total), 212 espèces de mammifères (29 % du total) et 169 espèces végétales (7 % du total) sont touchées par la chasse et la cueillette. Le commerce affecte 13 % des espèces menacées d'oiseaux et de mammifères. Les **espèces exogènes envahissantes** (qui envahissent ou sont introduites dans une région ou un habitat qui ne leur est pas naturel) représentent une menace significative pour 350 espèces d'oiseaux (30 % du total) et 361 espèces végétales (15 %).

Les catastrophes naturelles, l'évolution de l'environnement planétaire (amincissement de la couche d'ozone, changements climatiques), la pollution atmosphérique ainsi que la pollution des sols et de l'eau sont des menaces supplémentaires, à la fois sur les cycles de vie des espèces, et sur leurs habitats. Ainsi le réchauffement climatique pourrait être à l'origine de la disparition de nombreuses espèces et de perturbations graves de la production alimentaire dans le monde. En contrepartie, l'appauvrissement de la biodiversité déstabilise les écosystèmes, et affaiblit leur faculté à faire face aux catastrophes naturelles comme les inondations, les sécheresses, et les ouragans, ainsi qu'aux contraintes

imposées par l'homme, comme la pollution et les changements climatiques.

► Vers une crise mondiale du développement humain

Nombre de dimensions majeures du développement des pays en développement sont en interaction étroite avec la biodiversité. Un équilibre doit être trouvé entre biodiversité et :

- [Lutte contre la pauvreté](#)
- [Sécurité alimentaire](#)
- [Santé](#)
- [Tourisme](#)
- [Développement culturel](#)
- [Importance de la faune sauvage pour le développement humain](#)

► Une dynamique internationale difficile

La dernière décennie a certes été marquée par des résultats positifs en terme d'actions pour la préservation de la biodiversité : de nombreux Etats ont ainsi élaboré une stratégie ou un plan national pour la biodiversité, qu'il convient à présent de mettre en œuvre. Mais la majorité des pays, notamment en voie de développement, sont confrontés à de grandes difficultés, liés à l'insuffisance des capacités nationales, et découlant pour grande part au manque de ressources financières, et à un engagement politique encore modéré, bien que croissant.

CADRE STRATEGIQUE D'ACTION

[La convention sur la diversité biologique](#) (CDB) (*point de vue de l'IUCN*) adoptée à Rio en 1992, est le cadre principal de l'action pour la préservation et l'utilisation durable et équitable de la diversité biologique.

Elle fixe trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques. Elle aborde la biodiversité sous un angle global, et non sectoriel, où sont également traités : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Elle reconnaît que **les Etats 'ont le droit souverain** d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement' (art.3), et les invitent à assumer la responsabilité de leur biodiversité en élaborant des stratégies et plans d'actions nationaux en faveur de la biodiversité (art.6), à assurer la gestion de celle – ci, notamment dans un esprit de collaboration inter-étatique pour les ressources à caractère transfrontalier (art.9). Elle appelle à une prise en compte des besoins des pays en développement, pour lesquels il convient d'attribuer des ressources financières nouvelles et additionnelles (art. 20), et de faciliter l'accès aux ressources génétiques, à l'information et aux techniques pertinentes (art.15-19). Le [FEM](#) (Fonds pour l'Environnement Mondial) est l'instrument de financement de la CDB.

La CDB offre un cadre pour la mise en synergie et la collaboration entre les différents autres accords internationaux, dont notamment la [Convention relative aux zones humides d'importance internationale](#) (Ramsar), la [Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel](#) (Convention du patrimoine mondial), la [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction](#), (*point de vue de l'IUCN*), la [Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage](#) (Bonn), les réunions des conventions relatives aux mers régionales et les [Forums Mondiaux sur la diversité biologique](#). La coordination entre ces différents accords multilatéraux en environnement a été favorisée par la restructuration du PNUE engagée depuis l'examen quinquennal des résultats de la CNUED (Rio + 5).

[Le protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques](#), adopté à Montréal en 2000, est le premier traité mondial sur l'environnement qui institue concrètement le principe de précaution: contre toute attente, les Européens et les pays en développement y ont obtenu gain de cause sur son application en matière d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Le principe de précaution pourra être invoqué à l'appui des procédures d'accord préalable en connaissance de cause garantissant que les pays importateurs disposent des informations requises à la prise de décision avant d'accepter toute importation d' OGM sur leur territoire.

A l'échelle de l'Europe, la CDB est déclinée au travers de [la convention de Berne](#) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Le PNUE a mis en œuvre le [programme du PNUE pour la biodiversité en Europe](#), qui vise principalement à permettre la mise en œuvre de la [stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère](#), adoptée par les 54 Etats de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (secrétariat assuré par le Conseil de l'Europe), et à assister la mise en oeuvre de stratégies nationales dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est au travers du [Service Biodiversité](#). L'un de ses programmes est le ['Clearing House Mechanism'](#).

En 1998, la **Commission Européenne** a adopté sa [Stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique](#) (COM(1998)042) qui demande la rédaction de plusieurs Plans d'Action en vue d'intégrer la biodiversité dans le travail en cours des autres secteurs : le [Plan d'action relatif à la biodiversité dans la politique de coopération en matière d'économie et de développement](#), mais aussi les [Plans d'actions en faveur de la biodiversité dans les domaines de la protection des ressources naturelles, de l'agriculture et de la pêche](#) firent l'objet de communication en 2001 (*l'avis de l'IUCN*). Le [Centre d'échange de la Communauté européenne](#) (EC-CHM) constitue également un moyen d'échange des informations relatives à la diversité biologique.

ELEMENTS DE REPONSES

► Développement des aires protégées

Les zones protégées permettent une conservation *in situ* de la diversité biologique : selon le Centre Mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC), le réseau mondial d'aires protégées a régulièrement progressé en nombre et en superficie durant la dernière partie du XXème siècle, notamment entre 1995 et 2000. Il couvre en 2000, 8,83 % de la superficie totale de terres, répartie sur 30 350 zones, dont les deux vastes zones marines du parc national du Groenland et du récif de la Grande Barrière. Les zones protégées privées contribuent pour une grande part à la conservation *in situ* de la biodiversité.

Le programme de recherche et formation sur [L'Homme et la Biosphère - MAB](#) (Unesco) a permis la création et la gestion d'un réseau de réserves de la biosphère représentatif sur le plan biogéographique, dans lequel des mécanismes de zonages et de gestion sont mis en œuvre pour permettre de concilier la conservation des écosystèmes et de la biodiversité avec l'exploitation durable des ressources au service du développement des communautés locales. (*Avis de l'IUCN*).

A l'échelle européenne, le [réseau écologique européen Natura 2000](#) ([site de la Commission Européenne](#)) a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

► Conservation des écosystèmes de récif coralliens

'Les récifs coralliens sont l'un des écosystèmes les plus variés de la terre sur le plan biologique, et aussi l'un des plus anciens. Bien qu'occupant moins de 0,25% de l'environnement marin, ils abritent plus du quart des espèces de poissons marins connus y sont abrités' rappelle la Commission du Développement Durable des Nations Unies. Or, 40 pays au moins ne disposent d'aucune zone protégée pour les récifs de la planète risque d'être perdus en 2030, du fait de la surexploitation, les pratiques intensives de pêche, le développement côtier, les sédimentations et pollutions d'origine marine, mais aussi terrestre (rapport '[Status of Coral Reefs of the World : 2000](#)').

L' [Initiative internationale en faveur des récifs coralliens \(ICRI\)](#) témoigne d'une plus forte prise de conscience politique du problème depuis 1995.

► Observation, surveillance et diffusion de l'information en relation avec la biodiversité mondiale

L'observation et la surveillance de la biodiversité mondiale ont fortement progressé : son suivi statique, basé sur des inventaires, est régulier. Par contre, son évolution et la vitesse de cette évolution, sont plus parlantes pour apprécier la durabilité à long terme.

Un programme de surveillance de la biodiversité, coordonné entre institutions impliquées et articulé avec les systèmes d'information régionaux, nationaux et locaux, permettrait de fournir l'information nécessaire à la prise de décision, et de mieux identifier les localisations pertinentes pour créer des couloirs 'verts' entre zones protégées.

DEBATS

Les débats sur la conservation de la biodiversité portent aujourd'hui principalement sur les aspects suivants :

- [l'articulation entre politiques commerciales, conservation de la biodiversité et répartition équitable des avantages issus des ressources génétiques](#)
- [la brevetabilité du vivant](#) : *Eléments de débat selon Solagral.*
- [les mesures incitatives pour la biodiversité](#)
- [le développement d'approches régionales de gestion de la biodiversité](#)

La sixième conférence des Parties se tiendra en avril 2002 à La Haye et abordera la question des forêts, des espèces invasives et de l'accès et le partage des bénéfices des ressources naturelles. Les débats de Johannesburg aborderont notamment les questions d'incitation et de financement de la conservation de la biodiversité : la *Liste rouge 2000* de l'IUCN, estime qu'il faudrait des ressources humaines et financières 10 à 100 fois supérieures à celles dont on dispose actuellement pour enrayer le déclin de la diversité biologique.

► Autres initiatives et sources d'information

- [Principes directeurs sur la biodiversité dans le développement](#), IUCN
- [La biodiversité sur la toile](#), Amis de la Terre
- [Biodiversité au Québec](#), Ministère de l'Environnement du Québec
- [Nature dans les agenda 21](#), Cités21
- [Comité International de Bioéthique](#)